

Conditions de mouvements pour les bovins du TARN après avoir atteints l'immunité collective

Mouvements en France Métropolitaine	ZV1 à partir du 09/02/2026	ZV2 à partir du 20/02/2026 38 communes Sud Tarn
		
	<p>Sorties Abattoir</p> <p>Sortie sans LPS mais transport direct depuis sortie ZV1 ou ZV2 <i>Les animaux peuvent être ramassés et allotés au sein d'une même ZV avant d'aller à l'abattoir.</i></p>	
	<p>Sorties Elevage</p> <p>De ZV1 vers ZI ou ZV2</p> <ul style="list-style-type: none"> vaccin > 28 jours LPS* avec visite vétérinaire valable 48 h <p>De ZV2 vers ZI ou ZV1</p> <ul style="list-style-type: none"> vaccin > 28 jours LPS* avec visite vétérinaire valable 48 h 	
	<p>Entrées et sorties intra ZV</p> <p>Mouvements au sein de la ZV1 : Sans condition</p> <p>Mouvements au sein de la ZV2 : Sans condition</p>	
	<p>Entrées provenance de Zone Indemne</p> <p>Vaccination à l'arrivée</p>	
Mouvements Echanges et Exports	Courant Mars 2026, informations à venir	